

## ***Dossier presse :***

- ✦ ***Le Ministre du Commerce a effectuée une visite de travail au niveau de l'inspection aux frontières du port d'Alger.***
- ✦ ***Déclaration de Monsieur le Ministre du commerce au journal Ech Chourouk.***

1

**Source journal :** El Moudjahid 18 aout 2010

**Par :** A. Fadila

### **Commerce-Importations : Appel à plus de transparence**

#### ***Pain... lait... viande... : Les éclairages du ministre***

- ***34 agents de contrôle au port d'Alger dont 3 inspecteurs et 24 inspecteurs principaux.***
- ***>> 77.000 dossiers traités par année à raison de 250 à 300 dossiers par jour.***



«Le projet de statut des opérateurs agréés est mis sur les rails et sera bientôt opérationnel» a annoncé M. Mustapha Benbada, ministre du Commerce. Une déclaration qui confirme la détermination des pouvoirs publics à aller jusqu'au bout des réformes introduites dans le secteur du commerce et d'assainir la liste des importateurs.

Pour pouvoir bénéficier de ce statut, les opérateurs intervenant dans le commerce extérieur devront montrer patte blanche. Ils doivent disposer d'une activité transparente, être en règle avec l'administration des impôts et des douanes. Et, enfin, n'avoir aucun antécédent commercial et encore moins inscrit dans le fichier des fraudeurs de la douane ou de l'administration fiscale «nous réaliserons une carte verte des opérateurs.

Ces derniers deviendront des vrais partenaires économiques qui bénéficieront d'un allègement des dispositifs de contrôle» annonce hier M. Benbada, lors d'une visite de travail à l'Inspection Portuaire d'Alger.

Il s'agit-là, certes, d'un nouveau de tour de vis dans le suivi des importations et surtout d'une mesure qui encouragera les opérateurs sérieux «qui contribuent à l'évolution de l'économie nationale» précisera-t-il.

Une sortie lors de laquelle de nombreux journalistes ont pu découvrir les différentes missions assignés aux contrôleurs et inspecteurs relevant de ce département et agissant au niveau des postes frontaliers. Ils sont en effet 34 agents dont 3 inspecteurs et 24 inspecteurs principaux à assumer la lourde tâche de vérifier tout ce qui passe aux frontières maritimes d'Alger et ce «dans le but de garantir le bien-être du consommateur et de préserver la santé du citoyen» déclare le ministre.

Première halte de la visite, nous assistons à l'ouverture d'un container au niveau du terminal à containers. La marchandise provient de Turquie. Une odeur de renfermé envahit les lieux une fois le premier container ouvert.

Les cartons de fruits secs sont contrôlés par une inspectrice de commerce qui tout en procédant à l'ouverture des cartons vérifie la conformité du produit importé avec le produit signalé par l'importateur, son étiquetage, et sa date de péremption. Un deuxième container traité. Il contient une matière première pour la fabrication d'un matériel de construction. Le troisième est chargé de mobiliers. Là aussi, les contrôleurs veillent aux grains.

Tous les jours, ces inspecteurs procèdent au contrôle régulier des marchandises importées. Selon M. Benbada, cette opération se fait en trois phases. La première consiste en un contrôle documentaire des dossiers et des déclarations d'importation et ce au niveau des bureaux de l'inspection sis non loin du terminal. La deuxième étape nécessite une inspection visuelle de la marchandise « le contrôleur peut décider d'effectuer un contrôle visuel sur tout produit importé pour s'assurer du respect des conditions de manutention, de l'existence de certificat de garantie, de la conformité des indications spécifiques de l'étiquetage» précise M. Benbada.

En cas d'anomalie, une troisième opération de contrôle devient nécessaire et ce au niveau des laboratoires d'analyses. Une autorisation d'admission de la marchandise est remise à l'importateur « tous les produits importés, quelques soit leur nature et leur destination, sont soumis au contrôle de la conformité avant leur dédouanement » annonce M. Benbada.

Le flux est énorme ! Entre 250 et 300 dossiers sont traités chaque jour au niveau du Port d'Alger soit un total de 77.000 dossiers émanant d'environ 600 importateurs « notre objectif premier est d'améliorer les conditions de travail de ces agents à travers la réalisation d'un nouveau siège de l'inspection » déclare le ministre.

En attendant, les moyens mis à la disposition des agents de contrôle et la structure même, trop exigüe, ou ils exercent leur mission restent insuffisants, voire incohérents avec le nombre grandissant de dossiers traités chaque jour.

Abordant ce chapitre de développement de ses services, M. Benbada a rappelé que le Centre National des Registres de Commerce CNRC va lui aussi subir des améliorations importantes. Dans ce cadre, il annonce que 50% des sociétés commerciales ont procédé au dépôt des comptes sociaux auprès du CNRC. Une estimation qui dépasse de loin celle enregistrée en 2007, date de lancement de cette obligation, et qui se fixait à seulement 15% des opérateurs (30% en 2008 et 40% en 2009). Ce chiffre ne reflète cependant pas la réalité du terrain.

M. Benbada atteste qu'il est difficile de cerner ces statistiques sachant que beaucoup de sociétés fictives disposent d'un registre de commerce pour des activités quasiment inexistantes « l'obligation des comptes sociaux est intervenu parallèlement au lancement de l'opération d'assainissement des Registres de commerce » annonce M. Benbada pour expliquer ce décalage.

En effet, le 1er août dernier, était la date butoir fixée par le centre national du registre du commerce (CNRC) pour que les sociétés commerciales dotées de la personnalité morale déposent leurs comptes sociaux de l'exercice 2009. La loi oblige ces sociétés à déposer leurs comptes sociaux annuels « dans le mois qui suit la tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle, pour les sociétés commerciales, et dans les six mois qui suivent la fin de l'exercice 2009 pour les banques et établissements financiers ».

Les sociétés doivent fournir une copie du procès-verbal portant la validation des comptes sociaux par l'assemblée générale ordinaire, le bilan de l'actif et du passif ainsi que les comptes des résultats. En plus de tous ces documents comptables, les banques et établissements financiers devront aussi présenter leurs hors bilans, les tableaux des flux de trésorerie, les tableaux de variations de capitaux propres et l'annexe.

Entrée en vigueur en 2005, la loi 04-08 du 14 août 2004 oblige les sociétés à déposer leurs comptes sociaux pour permettre à l'administration de s'enquérir des comptes sociaux des sociétés commerciales, ce qui donne un aperçu sur leur santé financière et à instaurer une transparence dans le secteur du commerce.

Les sociétés contrevenantes aux dispositions de cette loi encourent une amende allant de 30.000 à 300.000 DA, la radiation du registre du commerce et l'interdiction de soumissionner pour les marchés publics.

Selon CNRC, sur 94.438 sociétés soumises aux dépôts de comptes, 50.222 d'entre elles n'ont pas publié leurs comptes sociaux en 2008. M. Benbada annonce que de nouvelles dispositions seront bientôt introduites pour faciliter la radiation des sociétés inactives, voire fictives, du CNRC. Le registre de commerce, jusque là à durée infinie, sera délimitée dans le temps. Sa validité prend fin avec la fin du contrat de location, annonce M. Benbada. Ce sont là quelques mesures introduites au titre de la loi de finance complémentaire 2010 « nous nous penchons sur l'amélioration graduelle de nos services, il est temps que certains comportements changent pour le bien de l'économie nationale» conclut le premier responsable du secteur du commerce.

## **Pain... lait... viande...**

### **Les éclairages du ministre**

Le ministre du Commerce est catégorique et coupe court à toutes les spéculations. «Il n'y aura point d'augmentation du prix du pain», tranche-t-il lors d'une déclaration de presse accordée aux journalistes qui l'ont accompagné hier au port d'Alger. Interrogé en effet sur les informations faisant état du souhait de la Fédération nationale des boulangers d'augmenter le prix de la baguette, Mustapha Benbada balaie d'un revers de la main cette éventualité et rappelle qu'à l'instar du pain, les prix des produits subventionnés par l'Etat ne connaîtront aucune hausse.

Cependant, il souligne que son département est disposé à étudier les autres revendications soulevées par les boulangers à l'occasion de la rencontre qui s'est tenue avant-hier entre les deux parties, des revendications qu'il qualifie même de «légitimes». «Le ministère reste attentif aux doléances des boulangers et nous nous attelons à trouver les solutions qui ne lèsent aucune partie», affirme-t-il.

Il convient de signaler que la fédération nationale des boulangers a mis à profit la tenue de la réunion qui a eu lieu lundi avec des responsables du ministère du Commerce pour remettre au goût du jour les «contraintes» et les «difficultés» que rencontrent les boulangers en Algérie, au nombre de 13.500, selon leur fédération.

Les représentants des boulangers estiment à ce propos qu'il est grand temps de «réévaluer» le prix du pain devant l'augmentation que subissent les matières premières qui entrent dans la préparation de la baguette et assurent au passage que les prix administrés par l'Etat (7,5 DA pour le pain simple et 8,5 DA pour le pain amélioré) ne couvrent pas les dépenses lesquelles ont augmenté, selon eux, de 50% depuis belle lurette déjà, ce qui n'est pas le cas du prix du pain qui n'a pas bougé. On pense notamment aux coûts élevés de l'électricité, du gaz et de l'eau ou encore aux taxes des impôts. Une situation qui a poussé 30% des boulangers à cesser l'activité, regrette la fédération.

### **«Il n'y pas de crise lait»**

Sur un autre registre, et à propos du lait, le ministre du Commerce soutient qu'il n'existe nullement de crise ou de tension et affirme à ce sujet que l'Etat a mis tous les moyens de stockage pour assurer un approvisionnement régulier de la poudre de lait. « En tout cas, la crise dont vous parler n'existe que dans les journaux», dément ainsi Mustapha Benbada qui concède toutefois que certains transformateurs de lait ne semblent pas satisfaits du quota de la poudre dont ils bénéficient. D'où d'ailleurs la volonté des pouvoirs publics qui songent à encourager les éleveurs afin de produire cette même poudre au lieu de recourir à son importation.

### **«Sotracov n'a pas augmenté le prix de viande indienne»**

L'autre point d'actualité soulevé par le ministre du Commerce a trait à la viande importée d'Inde par l'opérateur public Sotracov et dont les prix affichés sur le marché ne correspondent, semble-t-il, pas avec ceux annoncés à grandes pompes à la veille du mois sacré de Ramadhan et fixés à partir de 410 DA/kg. Sur ce point, il tient à mettre les choses au clair : « Il faut savoir que Sotracov a accusé un petit retard pour mettre la viande sur le marché, ce qui n'est pas le cas de certains opérateurs privés qui ont devancé Sotracov pour fixer à leur guise les prix », précisera-t-il.

**S. A. M.**

Source journal : Echourouk 18-08-2010

***Les consommateurs algériens doivent «boycotter» la hausse des prix » déclare Mustapha Benbada à Ech Chorouk***

Propos recueillis par Samira Belamri / version française M.-C. Lachichi



**D'après le ministre du commerce, le citoyen doit être en mesure d'imposer sa logique. Il estime, ainsi, que l'administration ne peut pas se substituer, à elle seule, au consommateur dans la défense de ses droits. Si le consommateur a un grand rôle à jouer notamment en matière de stabilité des prix et de contrôle du marché, le ministre reste toutefois conscient de ses responsabilités quant à la bonne marche de son département.**

Le ministre du commerce, Mustapha Benbada appelle les consommateurs algériens à adopter un comportement responsable pour enrayer la hausse des prix que veulent leur imposer certains commerçants. Le ministre a reconnu, ainsi, que les prix à la consommation avaient augmentés dès le premier jour du mois sacré.

Ces prix avaient connus avant le Ramadan, rappelle-t-il ; une baisse significative en raison de l'abondance des produits avant de connaître subitement durant le mois sacré une nouvelle hausse. Bien évidemment, cette hausse des prix est consécutive à une forte demande. Cela dit, on ne peut expliquer, d'après lui, que des légumes de saison comme la courgette ou encore la salade, puissent atteindre en cette période estivale de tels niveaux de prix.

Il soulignera, toutefois, l'adhésion de certains intervenants notamment dans la filière des huiles qui, eux, ont acceptés de baisser leurs marges de profit. Pour juguler ces hausses, le ministre évoquera les contraintes imposées par les dispositions de la loi sur la concurrence. La capacité d'intervention des services de l'Etat se trouve, ainsi, d'après lui, largement réduite.

Le ministre reste toutefois conscient de ses responsabilités quant à la bonne marche de son département. Il affirme notamment sa ferme intention de nettoyer le commerce extérieur de tous les opérateurs qui trichent sur le compte des intérêts des consommateurs et de l'Algérie.

Il reste fermement persuadé que le consommateur à, lui aussi, un grand rôle à jouer notamment en matière de stabilité des prix et de contrôle du marché. D'après Benbada, le citoyen doit être en mesure d'imposer sa logique. Notre interlocuteur estime que l'administration ne peut pas se substituer, à elle seule, au consommateur dans la défense de ses droits. Par ailleurs, l'absence de commandes de l'Algérie sur le marché soudanais est, selon lui, une question procédurale.

Il n'existe pas en effet de cadres législatifs ni d'accords entre les deux pays permettant l'importation de viande de ce pays frère contrairement à l'Inde. Le ministre ne manquera pas de rappeler que la viande importée d'Inde est abattue selon le rite musulman, par des musulmans indiens. Il précisera que les licences d'importation de produits carnés relèvent des services vétérinaires du ministère de l'agriculture et non pas du ministère de commerce. S'agissant de la production bovine indienne, le ministre soulignera que celle-ci est parmi les plus importantes au monde.

Benbada se veut rassurant en déclarant que les autorités algériennes se sont prémunies de toutes les précautions avant de lancer les commandes. Le ministre nous apprendra que l'Algérie dispose d'un cheptel de 20 millions de têtes de moutons.

Un chiffre considérable mais qui reste néanmoins en deçà des besoins nationaux notamment en période de ramadan. Pour justifier l'absence de viande soudanaise sur le marché, le ministre a expliqué que c'est du à l'absence de traditions dans ce domaine relevant au passage un cadre réglementaire inadapté. Pour lui, il va falloir définir avec les autorités soudanaises des normes et un cadre juridique pour qu'à l'avenir la viande soudanaise puisse postuler à être commercialisée sur le marché algérien. Il s'agit notamment de la traçabilité, de l'origine, de l'abattage et du conditionnement.